

# *L'accès à l'énergie des ménages : la Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne 2014-2019*

## **Avis du RWADE**



*LE RWADE est un réseau pluraliste composé de la FGTB, la CSC, Inter Environnement Wallonie, le MOC, les Equipes populaires, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Solidarités nouvelles, Revert, Empreintes, la Fédération des services sociaux et le Réseau IDée. Ensemble, ces organisations plaident pour un droit d'accès à l'énergie pour tous !*

Le RWADE souhaite rappeler combien la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité a été défavorable pour les consommateurs, particulièrement pour les consommateurs précarisés. Au vu des nombreuses difficultés vécues, il nous semble essentiel de veiller à garantir et concrétiser un véritable droit d'accès à l'énergie pour tous.

Le RWADE tient avant tout à saluer la volonté du Gouvernement wallon (GW) de « **garantir l'accès de tous à l'énergie** » et « **d'améliorer la protection des consommateurs** ». Il s'interroge cependant sur les moyens concrets qui seront mis en œuvre et qui devront aller au-delà du vote du décret gaz et des arrêtés d'exécution des décrets gaz et électricité. Dans ce cadre, le RWADE insiste pour que des incitants soient mis en place afin que les fournisseurs privilégient réellement le plan de paiement raisonnable. Pour ce faire, il nous semble à court terme essentiel de les faire participer aux coûts de placement des compteurs à budget. Cette procédure est aujourd'hui activée très rapidement (parfois pour des dettes très faibles et basées sur une estimation) par les fournisseurs, qui en font porter la charge sur l'ensemble des consommateurs wallons. Puisque ce sont les fournisseurs qui sont à l'initiative du placement du compteur à budget et qui en retirent les bénéfices, il leur revient, en toute logique, de financer ce mécanisme.

Cette mesure doit par ailleurs être une première étape **vers la suppression définitive du système des compteurs à budget**. A cet égard, le Gouvernement wallon souhaite « *évaluer les compteurs à budget pour voir s'ils constituent la meilleure protection sociale pour le consommateur à un coût raisonnable pour la collectivité* ». Le RWADE rappelle qu'il a construit depuis plusieurs années une analyse du système des compteurs à budget démontrant à quel point le compteur à budget est **un outil d'exclusion sociale et représente un coût pour l'ensemble des consommateurs résidentiels**. Les ménages qui ne peuvent recharger leur compteur au moment nécessaire faute de ressources financières se retrouvent tout simplement privés d'énergie.<sup>1</sup>

Dans le cadre notamment des concertations ultérieures avec le fédéral autour de ces enjeux, nous invitons la Région wallonne à interpeler le Gouvernement fédéral sur la nécessaire mise en place de solutions de droit, passant par le renforcement de la protection des consommateurs (pratique des fournisseurs en matière de démarchage, conditions générales des contrats, renforcement du droit des locataires dans le cadre d'un déménagement, uniformisation des factures, simplification des tarifs des fournisseurs, etc.)

Le RWADE se félicite du souhait du Gouvernement wallon d'« **encourager les séances d'échange et de formation destinés aux travailleurs sociaux afin qu'ils soient mieux outillés pour aider ces consommateurs fragilisés** » et l'appelle à cette fin à  **pérenniser l'existence du service d'appui Energie Info Wallonie**, co créé par le RWADE et Droits quotidiens, et qui s'inscrit tout à fait dans cette logique.

LA DPR souligne la volonté du GW de remplacer une partie des **aides curatives** octroyées via le CPAS par du **travail davantage préventif**. Si le RWADE partage cette volonté de développer autant que possible le travail en amont, il rappelle que beaucoup de ménages vivent déjà de graves difficultés, nécessitant absolument des réponses immédiates. **L'octroi du tarif social** qui permet d'aider des ménages en difficulté par rapport à leur accès à l'énergie devra être élargi afin de prendre en compte **le niveau de revenus** mais aussi **la qualité du logement** et **l'état de santé**, au minimum le temps que des réponses structurelles puissent être apportées.

**Le RWADE regrette que l'arrêté sur une tarification progressive et solidaire de l'électricité, si tôt adopté, soit remis en cause et que la décision de report de la mesure à 2017 ait été prise sans consultation des représentants des consommateurs**. Les organisations membres du RWADE avaient en effet défendu la mise en place d'une mesure transitoire dès janvier 2015. Nous rappelons également que le RWADE a toujours plaidé pour une mise en œuvre évitant les excès de complexité, mais garantissant une exonération des chauffages électriques et une prise en compte des compteurs collectifs. La mise en place d'une tarification progressive et solidaire de l'électricité répond tant aux principes de solidarité que de défense de l'environnement et il est indispensable de ne pas renvoyer sine die ce chantier et les questions qu'ils soulèvent.

Notons qu'aujourd'hui, les consommateurs sont peu consultés sur les questions liées à l'accès à l'énergie et quand ils le sont, ils manquent généralement de moyens pour investir les différents dossiers. Leur rôle est encore trop souvent confiné à la compréhension des dossiers, ou au

---

<sup>1</sup> Voir notamment le mémorandum du RWADE pour les élections régionales 2014

renforcement de l'acceptabilité des décisions prises par ailleurs par les acteurs du marché. Rien en matière de **représentation des consommateurs d'énergie** n'est explicité dans la DPR. Le Gouvernement wallon s'engage à mettre en place la charte associative et à l'évaluer à mi législature afin de pouvoir rectifier le tir si nécessaire.

Nous regrettons que le précédent gouvernement n'ait pas entendu l'urgence de renforcer et structurer la représentation des consommateurs par la création d'un conseil des usagers. Nous attendons du Gouvernement wallon qu'il concrétise une véritable représentation des consommateurs d'énergie, avec une attention particulière pour les ménages précarisés. Pour ce faire, il faudra au minimum élargir la composition du conseil général en voie d'être créé, afin de garantir une juste répartition entre les différents acteurs. Il sera également indispensable **d'octroyer les moyens nécessaires, humains et financiers, aux organisations sociales et de consommateurs afin qu'elles puissent se saisir des questions énergétiques, développer leur expertise et faire vivre les instances de consultation.**

Le Gouvernement wallon entend **renforcer la qualité énergétique des logements**. La DPR prévoit une évaluation des primes, en vue de simplifier et d'optimiser ces soutiens publics. Depuis l'introduction des mécanismes de soutien à l'efficacité énergétique pour les ménages, la part des moyens publics captée par les déciles supérieurs de revenus a systématiquement été largement supérieure à leur représentation démographique. Au contraire, les ménages modestes et précaires ont été largement exclus de ces mécanismes. Malgré les efforts entrepris dans le cadre de l'Alliance emploi-environnement pour contrer cette tendance lourde, L'IWEPS a constaté que « *la demande d'Ecopack de la part des ménages aux revenus les plus faibles demeure proportionnellement en net retrait par rapport à la demande des autres types de ménage en termes de montants de travaux totaux* »<sup>2</sup>. Pour le RWADE, il est impératif **d'établir des objectifs chiffrés et contraignants** qui permettent de garantir que **la cible prioritaire que doivent constituer les ménages à revenus précaires et modestes bénéficie enfin réellement des moyens dégagés**. Les deniers publics doivent en effet aller en premier lieu vers ceux qui ne peuvent financer eux même les travaux permettant des économies d'énergie, et dès lors des diminutions des factures.

Nous nous réjouissons du maintien du **mécanisme de prêts à taux zéro Ecopack**. Il conviendra d'élargir ce mécanisme vers les **travaux de salubrité et de mise en conformité de l'électricité**. Dans le cadre de la fusion des dispositifs FRCE et Ecopack, nous plaidons particulièrement pour que **certaines spécificités essentielles du FRCE soient conservées** : quota de prêts « sociaux » destinés à un public précarisé, accompagnement poussé des ménages et possibilité de contracter un prêt d'un montant inférieur à celui qui ouvre le droit à l'Ecopack. Une révision du MEBAR devrait permettre d'augmenter le niveau de revenus ouvrant le droit à ce dispositif, ainsi que d'élargir le type de travaux éligibles.

Si la DPR insiste tout de même sur l'importance d'un accompagnement renforcé des ménages modestes et précaires, aucune **stratégie d'approche particulière des publics précarisés** ne semble émerger. Cette stratégie est indispensable pour amener ces ménages qui ne se tournent pas spontanément vers un projet de rénovation, lequel peut apporter des réponses structurelles à leurs difficultés d'accès à l'énergie.

---

<sup>2</sup> IWEPS - *Evaluation du Plan Marshall 2.Vert, Evaluation thématique n°3 : Première Alliance « Emploi-environnement » Rapport final* – Mars 2014

La DPR souligne l'intérêt d'encourager les acteurs du marché à intégrer l'efficacité énergétique dans leurs services, en particulier d'inciter **les GRD à développer des services énergétiques à destination des partenaires communaux**. Le RWADE soutient la mise en place de projets communaux associant les GRD afin de concrétiser l'accès à l'énergie des citoyens.

Au niveau du marché locatif, le GW prévoit la construction d'une grille indicative de référence des loyers. Il souhaite que l'octroi aux primes pour les propriétaires bailleurs soit conditionné par l'enregistrement du bail et par le respect de cette grille de référence. Ce système peut constituer une première étape intéressante dans le dossier central de l'efficacité énergétique du parc locatif. Mais il ne pourra en aucun cas permettre de faire évoluer significativement la situation alors qu'aujourd'hui, malgré un accès aux primes non conditionné, beaucoup de propriétaires bailleurs ne s'engagent pas dans la démarche. En tout état de cause, la méthodologie devra être établie soigneusement et en concertation avec les acteurs de terrain, pour permettre à la fois d'être suffisamment incitative et d'empêcher les effets d'aubaine.

Le RWADE continue par ailleurs de plaider pour une **régulation effective des loyers** telle qu'évoquée dans son mémorandum et qui permette notamment aux propriétaires de valoriser les investissements consentis tout en conservant dans une proposition raisonnable la somme loyer et facture énergétique.

La DPR prévoit **le déploiement des compteurs intelligents** « *de manière sélective et segmentée sur base d'une analyse coûts/bénéfices positive, en veillant à ne pas créer de surcoûts et à protéger la vie privée* ». Pour rappel, l'analyse de la CWaPE conclut à un rapport coûts/bénéfices positif pour le déploiement des compteurs intelligents auprès des ménages en situation de défaut de paiement chez qui on pose un compteur à budget. Le coût excessif du système des compteurs à budget pourrait devenir un argument de déploiement des compteurs intelligents. Nous invitons le Gouvernement wallon à la plus grande prudence sur ce dossier. **Il est essentiel qu'un débat public puisse avoir lieu en raison des nombreuses questions que soulève ce dispositif notamment en matière de coût pour la collectivité et les ménages, de respect de la vie privée et de son faible impact sur la réduction de la consommation énergétique.** Il ne faudrait pas, sous le couvert de la mise en place d'une solution technique, laisser s'installer un système qui permettrait d'une part l'établissement de tarifs de plus en plus variés, complexes et dès lors opaques rendant les choix des consommateurs de plus en plus difficiles et d'autre part de faire varier les factures mensuelles rendant la gestion des petits budgets des ménages aléatoires.

Si le Gouvernement entend contribuer de manière volontariste aux objectifs européens de la Belgique matière d'énergie renouvelable, il n'évoque aucun objectif chiffré dans la DPR. Paul Furlan s'est exprimé dans la presse en faveur d'une réduction des objectifs wallons de **production d'énergies renouvelables**, « *trop ambitieux et dogmatiques* » selon lui. Il est pourtant urgent, face aux enjeux climatiques, de sécurité d'approvisionnement et de maîtrise des prix de l'énergie à moyen et long terme, de s'engager de manière volontariste sur la voie d'une transition énergétique maximisant le recours aux énergies renouvelables. Pour ce faire, il convient de définir **une trajectoire claire, lisible à moyen-long terme et d'opter pour les mécanismes de soutien les plus efficaces, évitant tout surcoût inutile, équitablement répartis et les plus accessibles possibles à la population**. Nous regrettons par conséquent que les partis du gouvernement effacent d'un trait les objectifs renouvelables adoptés en

début d'année. La participation citoyenne en la matière est également absente. Avec la tarification progressive et solidaire, elle constitue en effet un facteur soutenant la répartition équitable des coûts engendrés par la transition énergétique et supportés par les citoyens.

En conclusion, nous souhaitons particulièrement attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'extrême urgence, au vu notamment des prévisions d'augmentation des prix de l'énergie pour les années à venir, **de la mise en place d'une approche structurelle de réduction des consommations via la rénovation du bâti, en ciblant les ménages à revenus précaires et modestes – notamment via des approches collectives –, tout en leur garantissant dans un court et moyen terme un accès durable à l'énergie. La concrétisation de ce droit pour tous devra inévitablement passer par la suppression des compteurs à budget d'ici la fin de la législature et par la mise en place rapide d'une tarification solidaire et progressive de l'électricité.**

